

Questions orales

M. Friesen: Au lieu d'attendre le rapport de l'inspecteur général des services correctionnels, qui blanchira toutes les personnes en cause, le ministre ordonnera-t-il immédiatement une enquête publique et approfondie sur la situation catastrophique qui existe dans les services correctionnels du Canada?

[Français]

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, Je suis de très près les problèmes relativement à l'Institut Archambault. Quatre enquêtes sont en cours actuellement, savoir celles menées par l'inspecteur général, par la police et par le coroner qui en a lui-même déclenché une. De plus, l'enquêteur correctionnel accomplit également son travail à Archambault.

Étant donné toutes ces enquêtes, je ne vois aucune justification pour ajouter à l'heure actuelle une enquête publique.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'APPLICATION DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS AUX PENSIONS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre a comparu devant le comité sénatorial de la santé et du bien-être pour donner des explications sur le projet de loi C-133, qui concerne l'application du programme des six et cinq à la pension de retraite de la Fonction publique. Il a dit qu'il étudierait la recommandation du comité d'exempter de l'application du programme des six et cinq les fonctionnaires retraités qui n'ont pas d'autre revenu que leur pension et dont la pension est inférieure au seuil de la pauvreté. Le ministre a-t-il étudié la question et, dans l'affirmative, quel est le résultat de ses démarches?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il faudra que je discute de la question avec mes collègues du cabinet. A mon avis, c'est une mesure qu'il faudrait prendre dans le contexte du débat sur le livre vert proposant une réforme globale du régime des pensions au Canada.

Mme le Président: Je demanderais aux députés de parler un peu moins fort dans leurs conversations privées. Il commence à être difficile d'entendre les débats.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est probablement à cause du printemps, madame le Président. C'est la première belle journée cette année.

LE RETARD DANS LA PRISE DE DÉCISION

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre a précisé dans sa réponse qu'il n'a pas encore consulté ses collègues à ce sujet. Je lui rappelle qu'il s'est engagé au Sénat, le 27 janvier, à procéder à ces consultations. Y a-t-il une raison qui explique

ce retard? Le gouvernement a-t-il pour politique de nous faire patienter en attendant le rapport d'un comité parlementaire sur un autre rapport, qui est lui-même une étude d'un rapport précédent, avant de s'attaquer à ces problèmes qui est de la plus grande importance pour certains retraités de la Fonction publique?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je me suis penché sur un certain nombre de problèmes touchant le régime de pensions de la Fonction publique, dont celui soulevé par mon vis-à-vis, mais ils sont tous liés à des questions fondamentales et d'une grande portée relatives à ce régime. Je crois que ces questions méritent une étude soignée. Il faut notamment se demander si ces problèmes doivent être résolus à part, c'est-à-dire sans toucher au régime de pensions de l'ensemble des Canadiens.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA PROPOSITION RELATIVE À LA FLUCTUATION DU TARIF SUIVANT LE COURS MONDIAL DES CÉRÉALES

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Quand il a répondu à une question posée par le député de Dauphin, le ministre a dit qu'il était prêt à négocier et qu'il l'était toujours.

Les associations des Prairies croient en général que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait être établi en fonction du cours mondial des céréales, ce qui veut dire qu'il augmenterait ou baisserait selon le cours des céréales sur le marché international. Divers organismes, notamment le Manitoba Pool Elevators, préconisent une telle solution. Le ministre peut-il dire si le gouvernement songe sérieusement à cette possibilité ou s'il songe à présenter une modification à la mesure que le ministre présentera?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il me semble avoir dit tout ce que je pouvais à ce sujet quand j'ai répondu à une question du député de Crowfoot un vendredi, il y a quelques semaines. Certains pensaient même que j'étais allé trop loin. J'ai dit à ce moment-là que, de toute évidence, cette solution semblait bien populaire dans l'Ouest à l'heure actuelle. J'ai ajouté que cela m'étonnait qu'il n'en ait pas été question à l'époque de l'enquête Gilson, mais on n'en a pas parlé à ce moment-là, ce qui est assez curieux. L'idée semble maintenant avoir fait son chemin, et j'ai dit que le gouvernement le savait et serait prêt à accepter cette solution si bien des gens la réclamaient, mais uniquement à certaines conditions, puisqu'il est impossible de régler une question aussi complexe à la pleine satisfaction de tout le monde. J'invitais donc les intéressés à appuyer cette solution et à laisser tomber certaines de leurs revendications dans le cadre du remaniement du tarif, par exemple l'inclusion d'autres produits, l'élimination des taux variables, et ainsi de suite.